



# Info CFDT

## Fonds commun de placement

### SUITE et FIN

Comme évoqué dans notre communication du 14/09/2017, la direction et les organisations syndicales se sont retrouvées le 21/09/2017 afin de se voir présenter les dossiers des 3 prestataires retenus et mis en concurrence pour gérer notre fonds commun de placement (épargne salariale).

8 prestataires avaient répondu à l'appel d'offres, les 3 auditionnés sont : Natixis, Amundi et CIC Crédit Mutuel.

Après avoir présenté individuellement leurs dossiers (qui étaient très très proches les uns des autres), et que toutes les parties prenantes aient pu les évaluer avec une grille de cotation; la direction a retenu finalement Natixis.

La CFDT prend acte de certaines baisses et gratuité de mouvements pour les salariés, prend acte aussi que Natixis sera au plus près de tous les salariés (de ne pas tout dématérialiser) mais la CFDT constate aussi la gratuité pour Casino de la gestion des dossiers pour 2 ans.

Un conseil extraordinaire de fonds commun de placement va être bientôt déclenché, nous sommes en attente de la date.

Nous vous ferons part des choix et changements décidés lors de ce nouveau conseil.

André Moreno  
DSG CFDT Casino